



**La haine en ligne :
Mémoire présenté au Comité de la justice et des
droits de la personne du Parlement du Canada**

L'Église Unie du Canada

Le 9 mai 2019



Ce en quoi nous croyons

Depuis sa fondation en 1925, l'Église Unie du Canada a œuvré à bâtir une communauté d'amour, de compassion et de compréhension qui est inclusive, accueillante et diversifiée. À l'Église Unie, nous sommes grandement préoccupés par la propagation de la haine en ligne et par ses conséquences sur nos communautés de foi et ailleurs.

Nous croyons que nous sommes appelés à nous aimer les uns les autres comme Dieu nous aime. Nous considérons que la haine, sous toutes ses formes, constitue un rejet de la dignité de la création et de la grâce aimante de Dieu. Nous sommes également convaincus que l'amour pour toute la communauté de la création est une valeur universelle que partagent tous les peuples de la terre. L'Église Unie du Canada travaille sans relâche à vivre selon cet engagement. Nous appuyons des initiatives œcuméniques et interconfessionnelles visant à instaurer une paix équitable, des relations justes et une justice économique au Canada et dans le monde, par l'entremise d'organisations comme le Conseil œcuménique des Églises, le Conseil canadien des Églises, KAIROS et la Conversation interreligieuse canadienne.

Nous croyons que l'amour de Dieu englobe tout le monde, sans distinction de race, de religion, d'orientation sexuelle ou d'identité de genre. La discrimination, la haine et l'incitation sèment la division, la peur, la méfiance, en morcelant l'ensemble de l'humanité. Nous cherchons à concrétiser cet engagement dans nos propres communautés. En 1988, l'Église Unie du Canada a permis l'inclusion pleine et entière de ses membres gais et lesbiennes, en leur reconnaissant le droit d'être admis comme membres de l'ordre ministériel et comme chefs spirituels au sein de l'Église. Au cours des décennies qui ont suivi, nous avons axé nos efforts sur l'inclusion pleine et entière des personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles, transgenres, altersexuelles, intersexes, asexuelles, berdaches et autres (LGBTQIA) au sein de nos communautés et dans la société canadienne, notamment en témoignant devant ce comité en 1999, en faveur de l'égalité des couples homosexuels et hétérosexuels.

Nous croyons que le don de la parole permet à toute l'humanité de grandir dans l'amour qui constitue le fondement de notre humanité commune. La haine tend à remplacer l'espoir par le désespoir, la diversité par la conformité, l'inclusion par l'exclusion et le dialogue par le conflit. Nous reconnaissons l'importance d'un dialogue constructif comme unique moyen de parvenir à une compréhension commune, même si cela aboutit à reprocher des choses à l'Église. En 1986, l'Église Unie du Canada a reconnu son rôle dans l'oppression de la culture autochtone au Canada en présentant des excuses aux peuples autochtones, puis en réitérant ses excuses en 1998 aux anciens élèves des pensionnats indiens. Nous continuons de soutenir le travail des peuples autochtones dans nos communautés de foi et dans l'ensemble de la population pour la reconnaissance des droits des Autochtones et de leur autodétermination, entre autres en adoptant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des Autochtones et en appuyant le projet de loi C-262.

Cet engagement à l'égard d'un dialogue constructif cadre avec l'appui que l'Église Unie accorde aux droits et libertés démocratiques enchâssés dans la Charte canadienne des droits et libertés, laquelle englobe notamment le droit des citoyens et des citoyennes de critiquer de manière constructive le



gouvernement canadien et les gouvernements étrangers. L'Église Unie du Canada se montre solidaire envers les groupes et les personnes qui exercent ce droit pacifiquement et sans violence.

Quel est le problème?

Grâce aux plateformes en ligne, il est désormais plus facile pour les personnes de tous les milieux d'apprendre à se connaître et de partager la joie de la communauté. En même temps, ces plateformes sont utilisées pour propager la peur, la violence et la haine. Chaque jour, nous ressentons les effets de la haine dans les manchettes et nos communautés.

- L'Église Unie du Canada est fière de ses communautés inclusives qui accueillent les personnes de toutes les orientations sexuelles et de toutes les identités de genre comme membres en règle et comme pasteurs et pasteuses. Pour cette raison, nos communautés sont souvent la cible de la haine motivée par l'intolérance religieuse, la misogynie, l'homophobie et la transphobie. Cette semaine seulement, l'annonce d'une célébration des LGBTAIABA présidée par une personne autochtone et bispirituelle a donné lieu à un afflux massif de messages haineux en provenance du Canada et de l'étranger. Nos communautés n'ont comme seul recours que celui de supprimer les messages et de bloquer les utilisateurs. Les personnes qui écrivent ces messages ne tentent pas d'exprimer un point de vue ou d'amorcer un dialogue, mais cherchent plutôt à intimider et à imposer le silence.

Aujourd'hui, le principe de libre expression sert à défendre les personnes qui veulent empêcher le dialogue sur les plateformes en ligne. Toutefois, l'expression n'est pas une fin en soi. Le don de la parole contribue au dialogue et à la compréhension. La haine, l'incitation et la provocation visent à dégrader l'espace du sens civique, à créer la division, à transformer le respect en mépris et à remplacer la compréhension par l'idéologie. L'objectif de la haine n'est pas de s'exprimer, mais de réduire au silence les personnes qui ont le pouvoir d'être entendues.

- En mai 2018, la Grande marche du retour s'est terminée par une effusion de sang. L'Église Unie du Canada a pris la parole en faveur du droit de manifester pacifiquement (<https://www.united-church.ca/news/gaza-no-one-should-be-killed-peacefully-protesting>) en réitérant les appels lancés par ses partenaires : rendre hommage aux personnes décédées, condamner la violence et demander au gouvernement canadien d'endosser un rôle de premier plan sur la scène internationale pour la paix équitable dans la région. Notre plaidoyer pour un dialogue a reçu comme accueil du contenu haineux et islamophobe qui visait à la fois l'Église et ses partenaires œcuméniques. Des remarques acerbes et des images préjudiciables ont été publiées dans le but de susciter la haine et le mépris à l'égard de l'Église et de ses partenaires, en présentant, entre autres choses, les 1,9 million de personnes (y compris les enfants, le personnel médical et les journalistes) comme étant toutes des terroristes. Ces attaques n'ont comme but que de rabaisser et de dénigrer des communautés, en justifiant d'autres actes de violence plutôt qu'en faisant avancer la cause de la paix.



Bien que les plateformes en ligne nous aident à mettre en commun des idées et des expériences comme jamais nous n'aurions pu l'imaginer auparavant, elles ont également favorisé la prolifération de la haine et en ont tiré profit. Elles ont aussi facilité la propagation de la haine en abaissant les coûts sociaux et financiers d'une telle incitation publique. Elles ont fourni aux assaillants le couvert de l'anonymat et le bouclier de l'impunité. En passant par les plateformes en ligne, il est devenu plus facile de cibler les personnes qui sont déjà victimes de discrimination systémique et de mettre en valeur des contenus trompeurs et haineux à l'aide d'algorithmes qui ont été conçus pour donner une plus grande visibilité aux contenus controversés. En même temps, les préjudices réels et tangibles que la haine a pu causer à nos communautés ont profité aux plateformes en ligne.

- L'an dernier, un camp d'été qui bénéficie du soutien de l'Église Unie du Canada a été la cible de la haine en ligne. Le camp Rainbow procure aux jeunes LGBTAIABA faisant l'objet de discrimination normalisée un endroit sûr pour être reconnus pour ce qu'ils sont. Quelques jours avant l'arrivée des campeurs et des campeuses, des menaces de fusillade ont été publiées sur une page connexe sur les médias sociaux qui donnaient lieu de croire qu'une fusillade pourrait survenir au camp. Il est ressorti de l'enquête de la Police provinciale de l'Ontario qu'il s'agissait de menaces en l'air, mais leurs répercussions sur le camp et ses campeurs et campeuses sont bien réelles. Ces jeunes ont été la cible de menaces d'une violence anonyme dans le but de réduire au silence des voix qui sont déjà marginalisées dans nos communautés. Nos campeurs et campeuses méritent mieux.

Il n'existe aucune limite entre le monde « réel » et « virtuel », aucune séparation entre ce monde et l'univers numérique sans conséquence ou en dehors de la réalité. La haine, en ligne ou sous toutes ses formes, prouve que la société canadienne ne parvient pas à bâtir des communautés d'amour et de compréhension qui s'attaquent aux formes systémiques de discrimination et d'inégalité. La haine constitue un symptôme, plutôt qu'une cause, d'une incapacité collective de remédier aux inégalités, de comprendre les différences et de trouver les mêmes racines d'une humanité commune. La haine en ligne se répand dans nos communautés parce qu'elle aboutit naturellement à la violence, et non à la compréhension. L'Église Unie du Canada est très préoccupée par la haine qui sert à persécuter non seulement les personnes qui en sont la cible, mais aussi celles qui se laissent contaminer par elle en raison de leur innocence ou de leur insouciance.

Que doit faire le Canada à ce sujet?

Nous reconnaissons que le gouvernement ne peut à lui seul résoudre le problème croissant de la haine en ligne. Il faut que le gouvernement travaille de concert avec les communautés de foi, les organisations civiles et les dirigeants et dirigeantes du secteur public afin de contribuer à créer des conditions dans lesquelles toute la population canadienne ait le droit d'avoir un dialogue constructif. Toutefois, nous pouvons faire beaucoup aujourd'hui.



L'Église Unie du Canada demande au Comité de la justice et des droits de la personne du Parlement du Canada d'envisager d'apporter des modifications législatives qui dénoncent la haine en ligne pour ce qu'elle est. Bien qu'il soit criminel d'avoir recours à la violence contre les autres, il s'agit d'un acte contre la dignité de toute l'humanité lorsqu'on incite à la haine, à la peur et au mépris pour des motifs de discrimination. Trop souvent, les victimes de la haine font déjà l'objet de discrimination normalisée. Quand nous nous abstenons de nommer la haine par son nom, nous évitons aussi de dénoncer la discrimination systémique qui lui confère sa légitimité. Par conséquent, nous demandons aussi au Comité de la justice de réfléchir à la façon dont les parlementaires en tant que représentants élus et les dirigeantes et dirigeants municipaux appliquent les normes de dignité et de respect.

De plus, nous invitons le Comité de la justice du Parlement du Canada à envisager d'apporter des changements législatifs afin que les victimes n'aient plus à payer le prix de la haine en ligne. À maintes reprises, les personnes ciblées par la haine se sont défendues des attaques en faisant preuve de patience, de compassion et de compréhension, ce qui leur a valu du mépris, des menaces et de la violence. Les personnes qui incitent à la haine sous ses formes explicites et implicites doivent également assumer leur part du fardeau pour ces attaques et ne plus se retrancher derrière un faux appel de la liberté d'expression ou de l'anonymat. Les fournisseurs de services doivent également reconnaître le rôle qu'ils continuent de jouer en autorisant et en encourageant la propagation de la haine ainsi qu'en en tirant profit. Il faut envisager que de telles modifications dénoncent les préjudices voulus ou non de la haine et leur incidence sur la vie de ceux et celles qui vivent dans nos communautés et sur la qualité de notre discours public commun.

À l'Église Unie, nous reconnaissons que nous avons tous un rôle important à jouer pour définir une vie communautaire qui ne soit pas exposée à la haine, là où tous disposent de la latitude pour chercher la compréhension et la reconnaissance avec dignité et respect. Nous avons à cœur de faire valoir pour chaque personne le droit de s'exprimer, d'être entendue et d'être comprise à l'abri de la peur, de l'intimidation et des menaces de violence.

L'Église Unie du Canada

L'Église Unie du Canada est la plus grande confession protestante au Canada. Nous exerçons notre ministère auprès de 2 millions de personnes réparties dans environ 3 000 paroisses. L'histoire de l'Église Unie est étroitement liée à celle du Canada.

L'Église Unie du Canada a été inaugurée le 10 juin 1925 à Toronto, en Ontario, après la fusion de l'Église méthodiste du Canada, de l'Église congrégationaliste du Canada et de 70 % de l'Église presbytérienne du Canada. S'est joint ensuite le petit Conseil général des Églises d'Union qui se trouvait principalement dans l'Ouest canadien. Il s'agissait là de la première union d'églises dans le monde à franchir les limites confessionnelles historiques et à recevoir des éloges à cet effet sur la scène internationale. Chacune des églises fondatrices existait depuis longtemps au Canada, et ce, bien avant 1925. Le mouvement d'union des églises trouve son origine dans le désir de coordonner le ministère dans le vaste Nord-Ouest



canadien et de collaborer dans les missions outre-mer. Les paroisses dans les communautés autochtones de chacune des confessions originelles constituent un important facteur de l'union des églises.

L'Église Unie continue d'être une église *unificatrice* et depuis 1925, plusieurs autres unions sont venues l'enrichir. En 1930, le Synode de l'Église méthodiste Wesleyan des Bermudes a été intégré au Synode des Maritimes de l'Église Unie du Canada. L'Église évangélique des Frères chrétiens s'est jointe à l'Église Unie du Canada en 1968. De plus, au fil des ans, différentes paroisses provenant d'autres communautés chrétiennes ont adhéré à l'Église Unie du Canada.